



DANS LE MONDE

3^E CAUSE

de mortalité féminine dans le monde



sur

56

millions d'avortement pratiqués dans le monde,
presque 50% étaient clandestins (2014)

25 MILLIONS



47 000 FEMMES

d'IVG dangereuses chaque
année dans le monde

meurent chaque année suite
à un avortement clandestin

QUELQUES EXEMPLES



Au Salvador, les
femmes qui avortent
peuvent être punies
DE 30 ANS DE RÉCLUSION

Les Etats-Unis
restreignent le droit
à l'avortement alors
qu'il a chuté de **24 %**
ces dernière années



EN FRANCE



1,3 MILLIONS

de femmes entre
15 et 50 ans vivent
à **PLUS DE 30 MINUTES**

de route d'un
établissement
pratiquant
l'avortement



13% des établissements publics

30% des établissements privés
n'ont pas réalisés d'IVG en 2018

Le renvoi de patientes vers
d'autres établissements
fait parfois dépasser
le délai légal



ENTRE 3000 ET 5000 FEMMES avortent à l'étranger chaque année.



LE DROIT À L'AVORTEMENT DOIT ÊTRE UN DROIT SÉCURISÉ, GRATUIT ET UNIVERSEL. LA LDH DEMANDE :

- des moyens financiers pour qu'il soit accessible sur tous les territoires ;
- la formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement au cours de la formation initiale des professionnel-le-s de santé ;
- des délais légaux harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et la dépénalisation totale de l'avortement.